

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3826

commune (s) : Meyzieu

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Depuis 1989, la commune de Meyzieu est inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville. Quatre quartiers sont inscrits dans la convention d'application du contrat de ville de Meyzieu, trois sont constitués d'ensembles d'habitat social et un d'une copropriété privée en difficulté.

Trois quartiers d'habitat social ont donc bénéficié, de manières diverses, d'interventions publiques en matière de développement social et urbain. Suivant les quartiers, il s'agit d'accompagner une intervention publique en voie d'achèvement ou de s'inscrire dans le cadre d'un projet en cours de maturation.

La convention-cadre portant sur la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour les quartiers d'habitat social, pour les années 2003, 2004 et 2005 et approuvée le 1er décembre 2003, prévoit ainsi de renforcer, de structurer les modes de gestion et de pérenniser les investissements afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants.

Le quartier des Plantées a fait l'objet d'une convention-cadre de GSUP spécifique en tant que copropriété privée approuvée également le 1er décembre 2003. Depuis 1989, face à une situation de dérive récurrente, la puissance publique a dû mettre en place une opération de développement social et urbain sur le quartier des Plantées, comprenant différents volets. Globalement, l'intervention publique a porté ses fruits : les bâtiments et le centre commercial ont été réhabilités, le réaménagement des espaces extérieurs est en cours d'achèvement et les prix de l'immobilier sont revenus à un niveau correct.

Aujourd'hui, l'enjeu principal des collectivités publiques pour le quartier en copropriétés des Plantées est de renforcer et de structurer la gestion du quartier pour pérenniser les améliorations tout en se désinvestissant peu à peu vers une sorte de normalisation de la gestion du quartier. Le quartier restant fragile sur le plan socio-économique, le désengagement public doit privilégier l'accompagnement et l'implication des habitants.

La programmation GSUP 2005 s'inscrit dans la continuité de celle de 2004 à savoir :

- une enveloppe "petits travaux" permettant de pérenniser les investissements réalisés,
- la poursuite de la sécurisation de certains halls,
- la qualification des copropriétaires nouveaux accédants sur les différents axes de travail de la copropriété,
- la poursuite du travail sur les épaves.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 est estimé à 81 929 € TTC avec un engagement financier, pour la Communauté urbaine, de 13 299 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Meyzieu pour l'année 2005 tel que défini en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 13 299 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,